

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

11 – 10 Décembre 2020

11. Election des représentants de la commune au centre social du Sarlac

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Vu le courrier reçu en Mairie le 21 octobre 2020 de la Caisse d'Allocations Familiales,

Il convient d'élire deux représentants de la Commune pour siéger aux comités de gestion et aux comités de pilotage du Centre Social du Sarlac.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation des membres appelés à siéger aux comités de gestion et aux comités de pilotage du Centre Social du Sarlac

Adopté à l'unanimité,

ARTICLE 2 : après appel à candidatures, il est procédé au vote de deux représentants.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Représentant n° 1 : Se porte candidate : Mme Stéphanie GAYET.

A obtenu :

Mme Stéphanie GAYET 27 VOIX

6 abstentions de vote : Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA

Mme Stéphanie GAYET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée représentant de la Commune auprès du Centre Sociale du Sarlac.

Représentant n° 2 : Se porte candidate : Mme Claudine MATALA.

A obtenu :

Mme Claudine MATALA 27 VOIX

6 abstentions de vote : Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA

Mme Claudine MATALA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée représentant de la Commune auprès du Centre Sociale du Sarlac.

L'élection a donné les résultats ci-après :

ONT ETE ELUES REPRESENTANTES DE LA COMMUNE POUR SIEGER AUX COMITES DE GESTION ET AUX COMITES DE PILOTAGE DU CENTRE SOCIAL DU SARLAC :

MME STEPHANIE GAYET
MME CLAUDINE MATALA

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :